

ART. 8. — La question de donner des droits électoraux aux indigènes ne sera tranchée qu'après l'introduction de l'auto-

ART. 9. — Aucun impôt spécial ne frapera la propriété foncière au Transvaal et dans la colonie du fleuve Orange pour couvrir les frais de la guerre.

ART. 10. — Aussitôt que la situation le permettra, une Commission, dans laquelle les habitants du lieu seront représentés, sera nommée dans chaque district du Transvaal et de la colonie du fleuve Orange, sous la présidence d'un magistrat ou d'un autre fonctionnaire, dans le but d'aider à rétablir la population dans ses foyers et de rendre à ceux qui, par suite des pertes causées par la guerre, seront dans l'impossibilité de s'en procurer, les aliments, l'abri et les quantités nécessaires de semences, de chapelets et d'instruments, etc., indispensables pour la reprise de leurs occupations normales.

Le gouvernement de Sa Majesté restera à la disposition de ces Commissions une somme de trois millions de livres sterling (soit 75 millions de francs), dans le but de couvrir les dépenses, et il permettra que tous les effets de la République soient rachetés et tous les repas donnés par les officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

Les Commissions judiciaires devront que les effets et les repas des officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

Le gouvernement de Sa Majesté restera à la disposition de ces Commissions une somme de trois millions de livres sterling (soit 75 millions de francs), dans le but de couvrir les dépenses, et il permettra que tous les effets de la République soient rachetés et tous les repas donnés par les officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

Le gouvernement de Sa Majesté restera à la disposition de ces Commissions une somme de trois millions de livres sterling (soit 75 millions de francs), dans le but de couvrir les dépenses, et il permettra que tous les effets de la République soient rachetés et tous les repas donnés par les officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

Le gouvernement de Sa Majesté restera à la disposition de ces Commissions une somme de trois millions de livres sterling (soit 75 millions de francs), dans le but de couvrir les dépenses, et il permettra que tous les effets de la République soient rachetés et tous les repas donnés par les officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

Le gouvernement de Sa Majesté restera à la disposition de ces Commissions une somme de trois millions de livres sterling (soit 75 millions de francs), dans le but de couvrir les dépenses, et il permettra que tous les effets de la République soient rachetés et tous les repas donnés par les officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

Le gouvernement de Sa Majesté restera à la disposition de ces Commissions une somme de trois millions de livres sterling (soit 75 millions de francs), dans le but de couvrir les dépenses, et il permettra que tous les effets de la République soient rachetés et tous les repas donnés par les officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

Le gouvernement de Sa Majesté restera à la disposition de ces Commissions une somme de trois millions de livres sterling (soit 75 millions de francs), dans le but de couvrir les dépenses, et il permettra que tous les effets de la République soient rachetés et tous les repas donnés par les officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

Le gouvernement de Sa Majesté restera à la disposition de ces Commissions une somme de trois millions de livres sterling (soit 75 millions de francs), dans le but de couvrir les dépenses, et il permettra que tous les effets de la République soient rachetés et tous les repas donnés par les officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

Le gouvernement de Sa Majesté restera à la disposition de ces Commissions une somme de trois millions de livres sterling (soit 75 millions de francs), dans le but de couvrir les dépenses, et il permettra que tous les effets de la République soient rachetés et tous les repas donnés par les officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

Le gouvernement de Sa Majesté restera à la disposition de ces Commissions une somme de trois millions de livres sterling (soit 75 millions de francs), dans le but de couvrir les dépenses, et il permettra que tous les effets de la République soient rachetés et tous les repas donnés par les officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

Le gouvernement de Sa Majesté restera à la disposition de ces Commissions une somme de trois millions de livres sterling (soit 75 millions de francs), dans le but de couvrir les dépenses, et il permettra que tous les effets de la République soient rachetés et tous les repas donnés par les officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

Le gouvernement de Sa Majesté restera à la disposition de ces Commissions une somme de trois millions de livres sterling (soit 75 millions de francs), dans le but de couvrir les dépenses, et il permettra que tous les effets de la République soient rachetés et tous les repas donnés par les officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

Le gouvernement de Sa Majesté restera à la disposition de ces Commissions une somme de trois millions de livres sterling (soit 75 millions de francs), dans le but de couvrir les dépenses, et il permettra que tous les effets de la République soient rachetés et tous les repas donnés par les officiers combattants des ex-Républiques ou sous leurs ordres, soient présentés à une Commission judiciaire qui nommera le gouvernement.

l'aire, la liberté, le dévouement à la liberté de la patrie ont forcé le respect du monde entier, et avant tout notre propre respect, à nous qui avons été leurs adversaires. (Applaudissements.)

Et nous serons également d'accord, Monsieur le président, pour espérer que cette paix marquera le commencement d'une ère de concorde et de prospérité dans l'Afrique du Sud. (Applaudissements.)

M. Debever dit ensuite qu'il compte proposer prochainement à la Chambre un vote de remerciements aux députés de l'Afrique du Sud. Et sur ces derniers mots, la séance est levée.

A LA CHAMBRE DES LORDS

C'est à 11 h. 30 que le chancelier d'Angleterre vient s'asseoir sur le banc de la gauche et ouvre la première séance des lords depuis les congés de la Pentecôte.

L'assistance des lords et des pairs est très nombreuse. Aux premiers rangs ont pris place le prince de Galles et le duc de Cambridge, jusque sur les marches du trône, il y a les ministres et les membres des Communautés.

Lord Salisbury se lève et annonce d'abord la mort de lord Pauncefote, récemment décédé à Washington, et fait l'éloge du défunt. Plusieurs lords associent aux paroles de lord Salisbury qu'il prononce la parole, donne lecture de l'acte de décès.

Lord Rosebery se lève à son tour et dit : J'exprime d'un seul mot aux membres du gouvernement de Sa Majesté mes compliments et sans réserves pour la nouvelle paix qu'ils ont eu le bonheur de nous annoncer aujourd'hui. Je ne puis que leur adresser mes félicitations et leur souhaiter que leur œuvre de paix et de prospérité et de développement commercial dans tout l'empire de l'Afrique du Sud, s'accomplisse sans interruption.

Les conditions acceptées par les Boers ont surpris beaucoup de gens. Et pourtant quelques membres de la droite des Communautés prétendent que le gouvernement a fait trop de concessions.

Les radicaux, au contraire, soutiennent qu'on a été peu généreux envers les Boers. Les Irlandais soutiennent que le retrait de l'indépendance des Boers sera pour toujours une tache dans l'histoire d'Angleterre. Ils ont d'avis qu'on vient de créer une nouvelle Irlande dans l'Afrique du Sud.

Dans un milieu gouvernemental, on assure que les Boers n'auront pas à se plaindre de la façon dont le traité sera exécuté. On prétend même que lord Kitchener a fait aux Boers des conditions complémentaires rendant le traité moins sévère.

On dit que ce traité n'est que de forme, et que les Boers ont consenti à le signer pour satisfaire le chauvinisme anglais, mais qu'ils ont l'assurance de l'amnistie complète et de l'autochté.

Enfin, dans tous les milieux, on s'accorde à louer l'habileté de Kitchener qui a su gagner la confiance des Boers.

Le temps était superbe et la foule s'était rassemblée dans les tribunes. Beaucoup de députés ont été présents, mais ils n'ont pas pu intervenir dans la discussion.

On a parlé, mais surtout, l'ordre est complet. Vers 7 heures du soir, la séance des lords est terminée et les lords se retirent.

Le temps était superbe et la foule s'était rassemblée dans les tribunes. Beaucoup de députés ont été présents, mais ils n'ont pas pu intervenir dans la discussion.

On a parlé, mais surtout, l'ordre est complet. Vers 7 heures du soir, la séance des lords est terminée et les lords se retirent.

Le temps était superbe et la foule s'était rassemblée dans les tribunes. Beaucoup de députés ont été présents, mais ils n'ont pas pu intervenir dans la discussion.

On a parlé, mais surtout, l'ordre est complet. Vers 7 heures du soir, la séance des lords est terminée et les lords se retirent.

LA RETRANCHE DU SENAT

Les validations se succèdent dans le ministère. M. de Broglie a été nommé ministre de l'Intérieur.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

Le ministre de l'Intérieur, M. de Broglie, a été nommé par le Sénat. Il a été élu par 150 voix sur 200 votants.

LES PETITES-SCURS DE L'ASSOMPTION

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

LES 53 DEPUTES DE L'AFFAIRE

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

A TRAVERS LA PRESSE

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

MÈRE FRANÇAISE
BASE DE TALIENS
— Mais, ma bonne mère, c'est cela quelque chose qu'elle n'a pas d'apparent.
— C'est une hypocrite, va!

CHAMBRE DES DEPUTES
Séance de mardi 3 juin 1895
Les débats ont été interrompus par la mort de lord Pauncefote.

LA VIE PARLEMENTAIRE
Les élections sénatoriales ont eu lieu hier soir. Elles ont été marquées par une vive agitation.

LES 53 DEPUTES DE L'AFFAIRE
Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.

LES PETITES-SCURS DE L'ASSOMPTION
Leur élection a été annoncée par le Sénat. Elles ont été élues par 150 voix sur 200 votants.

A TRAVERS LA PRESSE
Leur élection a été annoncée par le Sénat. Ils ont été élus par 150 voix sur 200 votants.